

**Département de l'Isère
Arrondissement de GRENOBLE
COMMUNE DE
SAINT VINCENT DE MERCUZE 38660**

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 avril 2016

- Nombre d'élus :** 15 L'an deux mille seize, le 14 avril à 20 h 30,
En exercice : 15 Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT VINCENT DE MERCUZE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Présents : 11 sous la présidence de M. Philippe BAUDAIN, Maire
Votants : 14 Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 avril 2016
- Présents :** BAUDAIN Philippe, CLOUZEAU Nadine, BURDET Gérard, ANTONIAZZI
Denis, GUESDON Pascale BARBIER Gaëlle, TUPIN Bathilde, DANIELI
Claude, LEMIERE Patrick, BOREL Solange, FICARELLI Pierre
- Absents/Excusés :** BRELLIER Jean-Paul (pouvoir à BURDET Gérard), PILLARD Catherine
(pouvoir à CLOUZEAU Nadine), SICARD Éric (pouvoir à ANTONIAZZI
Denis), BELLEAU Jean-Luc
- Personnalité invitée :** Madame Eliette LE COZ, Trésorière
- Secrétaire de séance :** ANTONIAZZI Denis

ORDRE DU JOUR

- 1) Vote des comptes administratifs 2015 : Commune et Eau/Assainissement
- 2) Approbation des comptes de gestion 2015 : Commune et Eau/Assainissement
- 3) Affectation des résultats
- 4) Vote des taux des 3 Taxes Communales
- 5) Vote des budgets primitifs 2016 : Commune et Eau/Assainissement
- 6) Tarifs Rôle 2016 : Eau/Assainissement
- 7) Création de poste
- 8) Convention pour Projet Urbain Partenarial (PUP)
- 9) Candidature bénévole à la bibliothèque
- 10) Demande de subvention
- 11) Questions diverses.

Ouverture de la séance :

- **Accueil de Madame Eliette Le Coz, Trésorière**
- **Denis Antoniazzi est désigné secrétaire.**

Approbation du PV des délibérations du 10 mars 2015

Pas de remarque.

Le PV du 10 mars 2016 est donc approuvé à l'unanimité.

Délibération N° 2016-04.01

OBJET : Compte Administratif 2015 de la Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Nadine CLOUZEAU, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 de la Commune dressé par Monsieur Philippe BAUDAIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, **par 12 voix pour et 2 abstentions**

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultats Clotûre 2014	Affectation Résultats 2015	Dépenses 2015	Recettes 2015	Résultats 2015	Résultats Clotûre 2015
Investissement	396 143,50	396 143,50	472 692,83	423 360,28	- 49 332,55	346 810,95
Fonctionnement	2 677 085,18	2 677 085,18	1 335 406,93	1 658 750,37	323 343,44	3 000 428,62
Total I+F	3 073 228,68	3 073 228,68	1 808 099,76	2 082 110,65	274 010,89	3 347 239,57
Restes à Réaliser						- 183 410,00
TOTAL						3 163 829,57

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération N° 2016-04.02

OBJET : Compte Administratif 2015 du Service de l'Eau et de l'Assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Nadine CLOUZEAU, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 du Service de l'Eau et de l'Assainissement dressé par Monsieur Philippe BAUDAIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, **par 12 voix pour et 2 abstentions**

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultats Clotûre 2014	Affectation Résultats 2015	Dépenses 2015	Recettes 2015	Résultats 2015	Résultats Clotûre 2015
Investissement	- 170 792,59	- 170 792,59	149 784,40	286 992,76	137 208,36	- 33 584,23
Fonctionnement	398 434,95	192 642,36	172 159,85	306 110,46	133 950,61	326 592,97
Total I+F	227 642,36	21 849,77	321 944,25	593 103,22	271 158,97	293 008,74
Restes à Réaliser						- 50 000,00
TOTAL						243 008,74

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération N° 2016-04.03

OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2015 – Budget Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présence de Monsieur BAUDAIN Philippe,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 du Budget de la Commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 du Budget de la Commune, Après s'être assuré que le comptable public a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, **par 12 voix pour et 2 abstentions**

- Déclare que le compte de gestion dressé par le comptable public pour l'exercice 2015 du Budget Commune, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération N° 2016-04.04

OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2015 – Service Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présence de Monsieur BAUDAIN Philippe,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 du Service de l'Eau et de l'Assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 du Service de l'Eau et de l'Assainissement ;

Après s'être assuré que le comptable public a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, **par 12 voix pour et 2 abstentions**

- Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur municipal pour l'exercice 2015 du Service de l'Eau et de l'Assainissement, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération N° 2016-04.05

OBJET : Affectation du résultat 2016 – Budget Commune

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2015 du Budget de la Commune est de **3 000 428,62 €** et que l'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2015 est de **346 810,95 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 12 voix pour et 2 abstentions**

- Constate ce résultat.
- la somme de **3 000 428,62 €** est inscrite en recette au compte 002 "Excédent des exercices antérieurs reportés" de la section de fonctionnement du budget communal 2016.
- la somme de **346 810,95 €** est inscrite en recette au compte 001 "Excédent des exercices antérieurs reportés" de la section d'investissement du budget communal 2016.

Délibération N° 2016-04.06

OBJET : Affectation du résultat 2016 – Budget Eau et Assainissement

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2015 du Budget du Service de l'Eau et de l'Assainissement est de **326 592,97 €** et que le déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2015 est de **33 584,23 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 12 voix pour et 2 abstentions**

- Constate ce résultat.
- la somme de **243 008,74 €** est inscrite en recette au compte 002 "Excédent des exercices antérieurs reportés" de la section de fonctionnement du budget eau et assainissement 2016.
- la somme de **83 584,23 €** est inscrite en recette au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" de la section d'investissement du budget eau et assainissement 2016.
- la somme de **33 584,23 €** est inscrite en dépenses au compte 001 "Solde de la section d'investissement reporté" de la section d'investissement du budget eau et assainissement 2016.

Délibération N° 2016-04.07

OBJET : Vote des Taux des 3 Taxes Communales – Année 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2016 et vote les taux suivants :

Taxes	Taux Communaux votés en 2015	Base Prévisionnelle 2016	Taux votés 2016	Produit fiscal 2015 à taux constants
Taxe Habitation	11,18%	2 499 000,00 €	11,18%	279 388 €
Taxe Foncière Bâti	21,17%	1 606 000,00 €	21,17%	339 990 €
Taxe Foncière Non Bâti	72,35%	31 700,00 €	72,35%	22 935 €
				642 313 €

Délibération N° 2016-04.08

OBJET : Vote du Budget Primitif 2016 de la Commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2016 de la Commune,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1 ;
- Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2016 qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4 615 135,62 €	3 972 436,57 €
Recettes	4 615 135,62 €	3 972 436,57 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 12 voix pour et 2 abstentions**

- Adopte le budget primitif de l'exercice 2016 de Saint Vincent de Mercuze et vote les crédits qui y sont inscrits.

Délibération N° 2016-04.09

OBJET : Vote du Budget Primitif 2016 du Service de l'Eau et de l'Assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2016 du Service de l'Eau et de l'Assainissement.

- Vu le projet de budget primitif de l'exercice 2016 qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	446 000.00 €	631 584,23 €
Recettes	446 000.00 €	631 584,23 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 12 voix pour et 2 abstentions**

- Adopte le budget primitif de l'exercice 2016 du Service de l'Eau et de l'Assainissement de Saint Vincent de Mercuze et vote les crédits qui y sont inscrits.

Délibération N° 2016-04.10

OBJET : Tarifs Rôle 2017 Eau et Assainissement

Considérant qu'il y a lieu de fixer la tarification pour l'Eau et l'Assainissement,

Monsieur le Maire propose :

- de fixer les prix de l'eau et de l'assainissement pour le rôle 2017, soit la période de consommation allant du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017,
- de supprimer le tarif réduit de l'eau (1,04€ HT) à partir de 201 m3 et de le porter au même tarif que les 200 premiers m3.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide :

- **de ne pas augmenter le prix de l'eau de la commune**,
- de porter le tarif de l'eau à partir de 201 m3 au même tarif que celui des 200 premiers m3.
- de fixer les tarifs pour l'eau et l'assainissement (**inchangés par rapport à 2016, à l'exception des redevances de l'Agence de l'Eau**), comme suit :

	Rôle 2016	Rôle 2017
Droit fixe	38,04 € HT	38,04 € HT
Prix du m3 d'eau	1,52 € HT	1,52 € HT
Redevance assainissement par m3	0,73 € HT *	0,73 € HT *
Redevance Agence de l'eau prélèvement en eau par m3	0,171 € HT	0,114 € HT
Redevance Agence de l'eau pollution par m3	0,280 € HT	0,290 € HT
Redevance Agence de l'eau modernisation réseaux collecte par m3 d'assainissement	0,150 € HT *	0,160 € HT *

TVA à 5,5 % eau et 10 % assainissement*

Délibération N° 2016-04.11

OBJET : Création de poste

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 10 mars 2016, le conseil municipal

- avait créé un poste de rédacteur territorial à compter du 4 avril 2016,
- et avait supprimé un poste d'attaché territorial non titulaire à 28 heures hebdomadaires à compter du 26 mai 2016.

En raison de la défection tardive de la personne retenue, l'emploi n'a pas été pourvu. Un autre candidat a été sélectionné afin de pourvoir l'emploi de secrétaire de mairie. Celui-ci étant inscrit sur liste d'aptitude du grade d'attaché territorial, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet et la suppression du poste de rédacteur territorial.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Décide de créer un poste d'attaché territorial à temps complet, à compter du 15 avril 2016 pour occuper la fonction de secrétaire de mairie ;
- De supprimer le poste de rédacteur territorial.

Délibération annulée

OBJET : Convention pour Projet Urbain Partenarial (PUP)

Le projet étant encore à l'étude, sa présentation pour délibération sera proposée lors d'un prochain Conseil Municipal.

Délibération N° 2016-04.12

OBJET : Candidature bénévole à la bibliothèque

Conformément au règlement intérieur de la bibliothèque municipale, Madame Corine MONTEIL a formulé une demande auprès de Monsieur le Maire pour intégrer l'équipe de bénévoles. Cette demande a été approuvée par l'équipe de la bibliothèque et par l'élue en charge de la bibliothèque. Le maire propose un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- valide la candidature de Madame Corine MONTEIL

Délibération N° 2016-04.13

OBJET : Demande de subvention

Lors du Conseil Municipal du 10 mars dernier, les élus ont voté une demande de subvention auprès du Département pour réaliser un renforcement de la voirie d'une partie de la rue des Rotys (délibération N° 2016-03.02). La transcription sur le PV fait état d'un coût total de l'opération à 137.870,00 € HT. Et d'un montant de subvention demandée au Conseil départemental de 34.467,50 €.

En fait :

- Le coût total de l'opération est de 36.000 € HT.
- Le montant de subvention demandée au Conseil départemental de 10.800 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2016.

Afin d'éviter tout risque de contestation sur cette erreur de transcription, le maire propose un nouveau vote qui annule le précédent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** :

- d'autoriser les consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet,
- de solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère.

OBJET : Questions diverses

Pas de question.

La séance est levée à 21h35